

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE DE 12 POSTES
D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS COMPLET
GA COHESION SOCIALE EGALITE FEMMES HOMMES
ALVEOLE**

DGA Ressources et relations aux administrés
- Ressources humaines et appui managérial - CL
N° 2023 - D - 109

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-2,
- Vu la délibération n° 2021.12.246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2022-A-100 du 23 mars 2022 de monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein de l'ALVEOLE,

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire de 12 postes d'adjoint d'animation à temps complet au sein de la DGA cohésion sociale égalité femmes hommes à l'ALVEOLE pour la période du 11 au 23 avril 2023.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 3 avril 2023
Par délégation,
Pour le Président,
Le conseiller délégué,
membre du bureau

Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire reçu en
Préfecture le : - 5 AVR. 2023
Publié ou notifié
Le : - 5 AVR. 2023